

Fonds «Sécurité Intérieure» (FSI ou ISF)

<p>Cadre légal</p>	<p>Règlement (UE) N° 515/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 portant création, dans le cadre du Fonds pour la sécurité intérieure (ISF), de «l'instrument de soutien financier dans le domaine des frontières extérieures et des visas» (ISF-FEV) https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/FrontiereExterieur.pdf</p> <p>Règlement (UE) N° 513/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 portant création, dans le cadre du Fonds pour la sécurité intérieure (ISF), de «l'instrument de soutien financier à la coopération policière, à la prévention et à la répression de la criminalité ainsi qu'à la gestion des crises» (ISF-Police) : https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/FondsSecurite.pdf</p>
<p>Durée programme</p>	<p>2014-2020</p>
<p>Budget</p>	<p>ISF-FEV : 2,7 milliards euros / ISF-Police : 1 milliards euros</p>
<p>Objectifs généraux</p>	<p>ISF-FEV</p> <p>Objectifs généraux : contribuer à assurer un niveau de sécurité élevé dans l'Union tout en facilitant les voyages effectués de façon légitime, au moyen d'un niveau uniforme et élevé de contrôle aux frontières extérieures et du traitement efficace des visas Schengen, dans le respect de l'engagement de l'Union en faveur des libertés fondamentales et des droits de l'homme.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ soutenir une politique commune des visas pour faciliter les voyages effectués de façon légitime, fournir des services de grande qualité aux demandeurs, assurer une égalité de traitement aux ressortissants de pays tiers et lutter contre l'immigration clandestine; ❖ soutenir la gestion intégrée des frontières, et notamment promouvoir une harmonisation accrue des mesures liées à la gestion des frontières. Il est nécessaire de garantir aux personnes ayant besoin d'une protection internationale un accès à celle-ci, conformément aux obligations contractées par les États membres dans le domaine des droits de l'homme, y compris le principe de non-refoulement.

<p>Objectifs généraux (suite)</p>	<p>ISF-Police</p> <p>Objectifs généraux : contribuer à assurer un niveau de sécurité élevé dans l'Union.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ prévenir la criminalité, combattre la grande criminalité transfrontalière organisée, y compris le terrorisme, et renforcer la coordination et la coopération notamment entre les autorités répressives et d'autres autorités nationales des États membres ; ❖ renforcer la capacité des États membres et de l'Union à gérer efficacement les risques liés à la sécurité et les crises, et se préparer et protéger les personnes et les infrastructures critiques contre les attentats terroristes et d'autres incidents liés à la sécurité.
<p>Actions financées</p>	<p>L'ISF-FEV soutient les actions entreprises dans ou par les États membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ infrastructures, bâtiments et systèmes nécessaires aux points de passage frontalier ; surveillance entre les points de passage frontaliers pour prévenir et lutter contre les franchissements non autorisés de la frontière, immigration clandestine et criminalité transfrontalière ainsi que pour garantir des flux de voyageurs sans encombre; ❖ équipements opérationnels, moyens de transport et systèmes de communication nécessaires à un contrôle efficace et sûr des frontières et à la détection de personnes; ❖ systèmes informatiques et de communication pour la gestion efficace des flux migratoires aux frontières, y compris les investissements dans des systèmes existants et futurs; ❖ infrastructures, bâtiments, systèmes informatiques et de communication et équipements opérationnels nécessaires au traitement des demandes de visa, à la coopération consulaire et à d'autres actions visant à améliorer la qualité du service offert aux demandeurs de visa ; ❖ formation concernant l'utilisation des équipements et des systèmes et promotion des normes de gestion de la qualité et la formation des gardes-frontières, y compris, le cas échéant, dans des pays tiers, concernant l'exécution de leurs missions de surveillance, de conseil et de contrôle dans le respect du droit international en matière de droits de l'homme, y compris l'identification des victimes de la traite d'êtres humains et des filières d'immigration clandestine; ❖ détachement d'officiers de liaison «Immigration» et de conseillers en matière de documents dans des pays tiers et l'échange ainsi que le détachement de gardes-frontières entre États membres ou entre un État membre et un pays tiers; ❖ études, formations, projets pilotes et autres actions assurant la mise en place progressive d'un système de gestion intégrée des frontières extérieures, y compris des actions visant à favoriser la coopération interservices, que ce soit au sein des États membres ou entre les États membres, et les actions relatives à l'interopérabilité et à l'harmonisation des systèmes de gestion des frontières; ❖ études, projets pilotes et actions visant à mettre en oeuvre les recommandations, les normes opérationnelles et les meilleures pratiques établies à la suite de la coopération opérationnelle entre les États membres et les agences de l'Union.

Actions financées (suite)

L'ISF-Police soutient les actions entreprises dans les États membres :

- ❖ actions visant à améliorer la coopération policière et la coordination entre les autorités répressives, y compris avec et entre les organes de l'Union concernés, en particulier Europol et Eurojust, les équipes communes d'enquête et toute autre forme d'opération transfrontalière conjointe, l'échange d'informations et l'accès à ces informations ainsi que les technologies interopérables;
- ❖ projets favorisant la mise en réseau, les partenariats public-privé, la confiance mutuelle, la compréhension et l'apprentissage, le recensement, l'échange et la diffusion de savoir-faire, d'expériences et des meilleures pratiques, le partage d'informations, le partage en matière d'appréhension des situations et de prospective, la planification des mesures d'urgence et l'interopérabilité;
- ❖ activités d'analyse, de suivi et d'évaluation, y compris les études et les évaluations des menaces, risques et incidences, fondées sur des éléments concrets et conformes aux priorités et initiatives définies au niveau de l'Union ;
- ❖ activités de sensibilisation, de diffusion et de communication;
- ❖ acquisition, maintenance des systèmes informatiques de l'Union et des États membres qui contribuent à la réalisation des objectifs du présent règlement et/ou la mise à niveau de systèmes informatiques et d'équipements techniques, notamment le contrôle de la compatibilité des systèmes, d'installations, d'infrastructures, de bâtiments et de systèmes sécurisés, en particulier les systèmes de technologies de l'information et de la communication (TIC) et leurs composants, y compris aux fins de la coopération européenne en matière de cybersécurité et de cybercriminalité, notamment avec le centre européen de lutte contre la cybercriminalité;
- ❖ échange et formation d'agents et d'experts des autorités compétentes, y compris la formation linguistique et les exercices ou programmes conjoints;
- ❖ mesures de mise en place, de transfert, d'essai et de validation de nouvelles méthodologies ou technologies, y compris les projets pilotes et les mesures de suivi de projets de recherche en matière de sécurité financés par l'Union.

L'ISF-FEV et L'ISF-Police soutiennent également des actions dans les **pays tiers**.



Appel propositions	Appels à projets sur le site Direction générale des étrangers en France ISF-FEV https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Fonds-europeens/Les-nouveaux-fonds-europeens-periode-2014-2020/Appel-a-projets-Fonds-pour-la-Securite-Interieure-FSI-volet-frontieres-et-visas
Documentation utile	Fonds pour la sécurité FSI http://www.toutteleurope.eu/financez-votre-projet/les-instruments-financiers-au-sein-de-l-ue/synthese/fonds-pour-la-securite-fsi.html
Contact européen	ISF-FEV et ISF-Police sur le site DG « Affaires intérieures » : http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/financing/fundings/security-and-safeguarding-liberties/index_en.htm COMMISSION EUROPEENNE DG « Affaires intérieures » – Direction C.4 « Fonds de sécurité intérieur» B-1049 Bruxelles
Contact national	Direction générale des étrangers en France (DGEF) Ministère de l'Intérieur Place Beauvau 75800 Paris Cedex 08 Tél. : 01 77 72 61 00 ISF-FEV : http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Fonds-europeens/Les-nouveaux-fonds-europeens-periode-2014-2020/Le-Fonds-Asile-Migration-Integration-FAMI-et-le-Fonds-Securite-Interieure-FSI#Le-FSI-FEV ❖ Volet FEV de l'ISF, direction de l'immigration : delphine.bocchino@interieur.gouv.fr - 01 72 71 67 84 ❖ Dimension stratégique du projet (éligibilité thématique,...) : la Mission fonds européens de la DIMM : ffe-fr@interieur.gouv.fr - 01 72 71 67 84 ISF-Police : la DGEF a délégué à la Direction de la coopération internationale (DCI) le pilotage stratégique, l'évaluation des projets ainsi que la gestion administrative et financière. Site web : http://www.interieur.gouv.fr/Publications/Fonds-europeen-pour-la-securite-interieure-dci-fsi@interieur.gouv.fr ❖ Mme Corinne Giannone - 01.40.97.81.64 ❖ M. Christophe Bellouard, commandant de police - 01.40.97.84.80 ❖ Adjudant David Hay - 01.82.24.62.87 Pour ce qui concerne les modalités de montage administratif ou financier du projet, le bureau de gestion mutualisée des fonds européens (BGMFE) : fonds-ue-dgef@interieur.gouv.fr - Marilyn Laffaiteur - 01 77 72 61 66
Contact Occitanie Pyrénées Méditerranée	Pas de structure spécifique dédiée au programme en région. Contactez le Centre Europe Direct le plus proche de votre commune. Carte interactive
Date mise à jour	30 juin 2018

